

Ecole Félix Reymond
Rue Porte Major
26170 Mollans Sur Ouvèze
Tel/fax 04-75-28-74-86
ce.0261005b@ac-grenoble.fr

Compte rendu du conseil d'école N°2

Personnes présentes lors du conseil :

Enseignants : Mmes Frigara, Lovichi, Broche et Perissat, Mr Bernardelli

Parents élus : Mme Frutoso , Mme Dottori Vallot, Mme Debièvre, Mme Boschetti

Membres de la Mairie : Mr Roux (le maire) et Mme Long

Personnes excusées : Mr L'inspecteur de l'Education Nationale, Mr Jacob (DDEN)

Projets des classes

Comme chaque année, les élèves, en plus des cours, ont participé, participent et participeront à des projets. Dans le domaine sportif, les élèves des classes CM et CE ont été initiés à l'escrime avec des intervenants de La COPAVO. Les élèves des classes maternelles, GS/CE1 et CP/CE2 ont eu des rencontres sportives avec d'autres élèves sur le thème de la randonnée, du ballon et du vélo (rencontre USEP, 2 à 3 rencontres par classe. Les élèves de la classe CM sont allés 8 jours à jard sur Mer, en Vendée, où ils ont eu des cours de surf et une sortie en vélo pour se rendre à un marais salant.

Les élèves des classes CM, GS/CE1 et CP/CE2 ont mené des projets avec le parc des Baronnie axés sur la découverte et la protection de la nature.

Les élèves des classes GS/CE1 et CP/CE2 ont été sensibilisés à la musique et au chant avec un intervenant musique.

Les élèves de PS/MS travaillent sur un album « le machin ». Les élèves pourront raconter cette histoire à leur famille à partir d'une petite maquette. Enregistrement numérique prévu. Une sortie à la ferme aux crocodiles sera prévue (travail en sciences avec les MS et aussi par rapport à l'album).

Santé de l'élève

Le directeur précise que pour cette dernière période, des enfants fréquentent l'école alors qu'ils sont malades. Parfois, les enseignants doivent rappeler des parents alors que cela fait 30 minutes que les enfants sont entrés en classe. A l'école en dehors des enfants ayant un PAI, les médicaments sont interdits à l'école. En cas de fièvre nous appelons les parents car nous ne pouvons pas soulager les maux de tête et les maux de ventre.

Tout aussi problématique, cette année en particulier, nous avons des poux dans les chevelures de vos enfants. Nous faisons passés des mots dans les cahiers mais ce parasite ne peut être vaincu que si la totalité des parents procèdent à des traitements efficaces. Des parents ont fait remonter ce problème au directeur. Des parents se proposent d'informer par l'intermédiaire d'une réunion les autres parents sur les traitements efficaces. Les traitements répulsifs (lavande) ne sont pas des traitements curatifs (élimination des poux et des lentes) mais des traitements complémentaires.

La vaccination est obligatoire pour tout enfant fréquentant l'école. Les vaccins obligatoires sont ceux du DT Polio. Des élèves peuvent avoir des contre-indications qui sont temporaires à l'injection de ces vaccins. Il est indispensable de fournir cette contre-indication établie par un médecin. Les familles qui ont des enfants non vaccinés doivent fournir un certificat à chaque rentrée scolaire. Le directeur précise qu'il transmet les noms de ces enfants au service académique de la Drôme. Le directeur rappelle que les enfants

sont en contact avec la terre et qu'une fois contractée, cette maladie, le tétanos, a un taux de mortalité élevé. Pour les enfants nés en 2018 qui seront scolarisables en 2021, les réglementations sur la couverture vaccinale en milieu scolaire seront probablement modifiées car 8 vaccins de plus sont obligatoires depuis le 01/01/2018 chez les enfants de moins de deux ans.

Le suivi des élèves

Une prise en charge peut être nécessaire pour palier à certaines difficultés (orthophonie, CMP, CMPP,...). Pour éviter un emploi du temps trop lourd, cette prise en charge peut être faite sur le temps scolaire. A ce moment là, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place. Parfois la difficulté est liée à un handicap (Dyspraxie, mal voyant, troubles de l'attention,...). Une équipe éducative est constituée pour monter un dossier à la MDA (maison de l'autonomie) afin de prendre en charge le mieux possible l'handicap de l'enfant avec un Projet Personnalisé de Suivi (PPS). Certains élèves, actuellement 4, bénéficient de la présence d'une AVS (assistante de vie scolaire) pour aider ces élèves dans leur travail. Il s'agit de Mme Colloca Dinah qui intervient dans la classe CM

A l'école, il y a les activités pédagogiques complémentaires qui se déroulent le mardi de 16h00 à 17h00. L'enseignant reprend les éléments du programme qui ont posés des difficultés à ces élèves. Les APC demandent un accord parental. Tous ces dispositifs demandent du dialogue entre l'enseignant et les parents. Des stages de soutien sont proposés aux élèves CM qui ont des difficultés aux vacances de printemps et d'été (15 heures en une semaine).

La maitresse E (spécialisée) du RASED intervient pour une dizaine d'élèves le vendredi. Elle travaille avec de petits groupes d'élèves.

Il peut arriver que les enseignants proposent une orientation différente à un élève. Si l'handicap est lourd et que l'enfant n'arrive plus à suivre les apprentissages (même quand ces apprentissages sont accompagnés d'aide), on peut lui proposer une orientation en CLIS (classe à intégration scolaire). Ces classes sont dans des écoles plus grandes que la notre comme à Nyons. Les CLIS ont pour vocation d'accueillir des élèves, âgés de 6 à 11 ans, en situation de handicap, dans des écoles maternelles ou primaires, en milieu *ordinaire* afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire.

La très grande majorité des élèves se voient proposer une décision de passage pour l'année suivante mais il arrive que l'équipe enseignante propose un maintien d'une année supplémentaire dans un cycle afin que l'élève obtienne du temps supplémentaire pour l'acquisition des apprentissages. Il faut l'accord parental et l'accord de l'inspecteur pour que cette proposition soit validée.

Projet EMILE

Ce dispositif poursuit son cours. Nous avons quelques retours positifs des familles. Le directeur académique s'est rendu dans notre école pour voir comment les élèves travaillaient. la chargé de mission langue étrangère du département vient régulièrement dans notre établissement pour voir comment nous mettons en place ce dispositif. Les enseignants continuent à se former dans la pédagogie des langues étrangères. Mme Lovichi a effectué un stage d'une semaine en Irlande au mois de février et les autres enseignants suivront des stages pour les vacances de la toussaint.

Equipements, matériels et projets de rénovation.

M. Le Maire annonce que dans le courant des années 2019-2020, Les membres du conseil municipal étudieront le projet de rénovation de l'école avec une budgétisation et des recherches de subventions. La mise en œuvre de ces travaux est prévue pour 2021-2022. L'objectif de ces travaux est la mise aux normes de toute l'école pour l'handicap, le changement de la chaudière, l'isolation,... L'équipe enseignante sera consultée tout au long de ces étapes.

M. Le Maire est favorable au changement des trottinettes et des vélos de la classe maternelle. L'école se voit dotée de 8 nouveaux vélos. M. Le Maire est favorable au changement de mobilier de la classe CM

(bureaux et chaises). Les 3 classes élémentaires sont dotées de vidéoprojecteurs. La photocopieuse de l'école a été remplacée.

Questions et remarques remontées par les parents

Les parents d'élèves élus font remonter à M. Le Maire que le système de réservation pose parfois problème car le logiciel laisse peu de souplesse. M. Le Maire indique qu'actuellement ce système est bien utilisé par une très grande majorité des familles.

Les parents d'élèves font remonter à M. Le Maire leur satisfaction concernant le centre aéré du mercredi. La fréquentation actuelle du centre se situe entre 6 et 10 élèves (parfois un peu plus). Il sera confirmé ultérieurement si cette formule du mercredi toute la journée sera maintenue l'année prochaine (troisième conseil d'école)

Des parents d'élèves font remonter des problèmes de surveillance au portail. Le directeur indique qu'Isabelle, le matin, remonte avec les GS à 8h30 et qu'elle laisse le portail ouvert à la demande du directeur pour que les élèves retardataires ne dérangent pas la classe des CM quand cela sonne et celle des GS CE1 qui se mettent au travail à 8h30. Le portail est fermé quelques minutes après (8h35). La porte de la classe des maternelles est ouverte jusqu'à ce temps là pour que le directeur voit ce qui se passe avant la fermeture du portail. Après manger, le portail est ouvert à 13h20. Le directeur est sur le seuil de la porte de sa classe pour que les élèves PS/MS regagnent leur classe, aidé par Malvina et par Bernadette. Le portail est fermé à 13h30 (pas de retardataire sur ce temps là) et des adultes (Malvina, Fanny) sont dans la cour sur ce laps de temps.

Les parents d'élèves élus avaient évoqué la possibilité de proposer dans la semaine un repas sans protéine animale au premier conseil d'école. Le directeur indique qu'il n'a pas de circulaire dans l'éducation nationale actuellement qui indique ce point précis mais qu'il y a bien une vigilance qui doit être faite sur les apports en sucre et sur le fait de proposer des menus équilibrés et variés..

Séance levée à 20h00

Le directeur
Mr Bernardelli